

Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2021

Urbanisme

Déclarations préalables :

Commune Naisey-les-Granges	Installation panneaux photovoltaïques	7 rue du Stade
Commune Naisey-les-Granges	Installation panneaux photovoltaïques	4 place de la Poste

Permis de construire modificatif :

PEPIOT M. et RICHARDET A.	Modification couleur de l'enduit	8 impasse Combe Belin
---------------------------	----------------------------------	-----------------------

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide :

- d'instituer la part communale de la taxe d'aménagement aux taux suivants :
 - Secteur rue des Vergers, impasse de la Corvée, rue des Pellerets, rue de la Corvée, Champ Byans, Grande rue et rue de la Grosse Haie à **6 %** (plan disponible en mairie);
 - Territoire communal restant à **3 %** ;
- d'exonérer :
 - les locaux (et leurs annexes, hors places de stationnement extérieures) à usage industriel ou artisanal ;
 - les commerces de détail d'une surface de vente inférieur à 400 m² ;
 - les abris de jardin soumis à déclaration préalable : **50 %** ;
 - les maisons de santé.

Mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Occupation du domaine public

Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs à partir du 01/01/2022 pour l'occupation du domaine public.

	Nouveaux tarifs
Emplacement de taxi (par an):	1 000 €
Emplacement forains :	
• Place de moins de 100 m ²	70 €
• Place de 100 m ² à 200 m ²	100 €
• Place de plus de 200 m ²	130 €
Commerces ambulants (par passage):	
• Vente matériel, habillement, déstockage...	100 €
• Restauration rapide, camion atelier (service à la population)	15 €

Demande d'occupation du domaine public :

La société LT2MH de Pontarlier demande l'autorisation de stationner sur le domaine public une demi ou une journée par semaine, afin d'offrir un service de réparation de cycles et de vente de matériel.

Le Conseil municipal donne l'autorisation de stationner.

Informations diverses

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles à l'étage de l'école :

- 9 € de l'heure pour la salle de motricité
- 7 € de l'heure pour la salle de réunion

Le Conseil municipal décide de louer la salle de motricité à l'école de danse MSDance à partir du 01/01/2022 pour quelques heures par semaine.

Le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat d'énergie des 8 syndicats de Bourgogne Franche-Comté, relayé localement par territoire d'énergie Doubs – Syded pour les marchés couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Dates à retenir

5 décembre	Cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie au monument aux morts de la commune à 11h00
17 décembre	Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30
19 décembre	Concert d'orgues à l'église à 17h00

Repas des anciens



Compte tenu de la situation sanitaire, la municipalité a décidé d'annuler le traditionnel repas des anciens et de le remplacer par une distribution des repas, à domicile, aux personnes inscrites.

La distribution se fera le samedi 11 décembre au matin.

La municipalité regrette cette décision mais la santé de tous est une priorité.



L'agence postale communale fermera à 16h30 les 24 et 31 décembre 2021.



Le secrétariat de mairie sera fermé :

- lundi 13 décembre 2021
- du 23 décembre au 4 janvier 2022



Le port du masque est rendu obligatoire du 27 novembre 2021 à 00h00 au 31 décembre 2021 à 24h00 par arrêté 25-2021-11-25-00006

Pour toutes les personnes de 11 ans et plus dans les zones densément fréquentées (centre-ville, marché de Noël, rassemblement d'importance, etc...)

Cette mesure s'applique à toute personne circulant à pied.

Cette obligation ne s'applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical
- aux personnes se déplaçant avec un engin motorisé ou non (cycle, skate, roller, trottinette, etc...)
- aux personnes pratiquant une activité sportive

URBANISME

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, les usagers (professionnels et particuliers) pourront déposer de façon dématérialisée leur dossier d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager ou de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme).

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) a ainsi mis en place un guichet de dépôt unique accessible par Internet dont l'adresse est la suivante : <https://portesduhautdoubs.geosphere.fr/guichet-unique>.

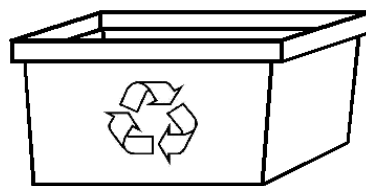
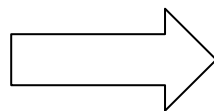
Ce guichet pourra être utilisé par toute personne souhaitant déposer une demande d'urbanisme concernant Naisey-les-Granges.

Le dépôt dématérialisé est une nouvelle possibilité offerte aux pétitionnaires et non une obligation. Il reste possible de déposer des dossiers papiers. Il s'agit d'un service plus souple, accessible en permanence, sécurisé, permettant de faire des économies puisque aucune impression n'est nécessaire. L'utilisateur est guidé en ligne en cas d'éventuelles erreurs.

Plus généralement, à partir de l'année prochaine, l'ensemble des dossiers d'urbanisme traités par la CCPHD, déposés sous forme numérique ou non, seront instruits de façon dématérialisée. L'état des dossiers sera mis à jour automatiquement, permettant de suivre leur avancement pas à pas.

A savoir : L'Etat a mis en place un site baptisé ADAU (Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanismes). Ce site permet notamment de faciliter les démarches, de disposer de tous les formulaires CERFA nécessaires en fonction de la demande et de guider les usagers sur les pièces à fournir.

Ramassage des Journaux pour l'Association des Parents d'Elèves de Naisey-Les-Granges



Un nouveau système de collecte des papiers et journaux va être mis en place à compter de la première semaine de décembre. Une benne sera mise à disposition. Il est demandé aux personnes de ne plus déposer les journaux dans l'endroit habituel (ancien préau).

Une information sera diffusée sur l'application PanneauPocket pour indiquer le lieu et les jours de collecte des journaux.



ÉCRAN
MOBILE

Salle
Charles Parisse

Même les souris vont au Paradis
Mardi 21 décembre 2021 à 17 h 30



Haute couture
Mardi 21 décembre 2021 à 20 h 00

Pass sanitaire et port du masque obligatoires

Concert d'orgues

Dimanche 19 décembre 2021 à 17h00 à l'église

Organistes : Antoine JOLY et Charlotte DUMAS

Entrée libre

Pass sanitaire et port du masque obligatoires



L'équipe communale
souhaite, à tous les habitants
de Naisey-les-Granges,
d'heureuses fêtes
de fin d'année

*Joyeuses
fêtes!*